

Avis de modification des Conventions de comptes et de services et Déclarations TD Waterhouse entrant en vigueur le 1^{er} novembre 2004

Alinéa liminaire en haut de la page 1 (Modifié) –

Les conventions figurant dans la présente brochure s'appliquent à tous les comptes TD Waterhouse*, à moins d'indication contraire. Le mot « nous » et ses dérivés désignent TD Waterhouse Canada Inc. (« TD Waterhouse »), y compris ses divisions, Courtage à escompte TD Waterhouse, Planification financière TD Waterhouse, Conseils de placement privés TD Waterhouse et Partenaires en services TD Waterhouse et les Services institutionnels TD Waterhouse – Service conseils de placement. Les expressions « vous » et « votre » s'entendent du client et de toute autre personne exerçant un pouvoir sur le compte du client.

CONVENTION DE COMPTE AU COMPTANT

2. Services

Paragraphe 2 (Nouveau) – Nous nous réservons le droit de rejeter, à notre seule discrétion, une opération que vous ou votre agent autorisé avez effectuée.

Paragraphe 3 (Modifié) – Vous reconnaissez et acceptez que vos appels téléphoniques puissent être enregistrés afin d'accroître la qualité du service à la clientèle et d'enregistrer les détails, y compris vos directives à l'égard des opérations. Les appels téléphoniques entre nous et un courtier auprès duquel un ordre est placé peuvent également être enregistrés afin de confirmer l'information échangée, y compris les directives à l'égard des opérations.

Paragraphe 4 (Nouveau) – En l'absence de bulletin de la bourse, de bulletin de cours intercourtier ou de preuve de la valeur actuelle des titres non inscrits à la cote d'une bourse publiés qui nous convient, nous attribuerons un prix nul aux titres en question afin d'indiquer que leur valeur n'est pas connue.

5. Payment

Éléments d'énumération 1 et 2 (Modifié) – Vous :

- serez responsable en tout temps du paiement de toutes les commissions et de tous les frais;
- serez responsable en tout temps du paiement de tout solde débiteur ou de toute autre obligation exigible en vertu d'un de vos comptes;

Nouveau paragraphe (Fin de la section 5) – Les fonds distincts détenus dans votre compte au nom du prête-nom : Vous nommez irrévocablement TD Waterhouse en tant que

vos représentant pour tout retrait des fonds distincts détenus dans votre compte TD Waterhouse, qui sont nécessaires pour payer les frais ou les dépenses dus relativement à ce compte.

14. Garde des titres, réception de la sûreté et obligations de livraison

Paragraphe 1 (Nouvelle première phrase) – Nous pouvons, à notre seule discrétion, accepter ou rejeter des titres soumis pour votre compte.

Paragraphe 2 (Modifié) – Nous ne pouvons garantir la livraison des certificats ou des titres lorsqu'un agent des transferts ou un agent comptable des registres ne peut fournir les certificats ou les titres. Si nous vendons les titres, marchandises ou autres biens selon vos directives et que nous sommes dans l'incapacité de les livrer à l'acheteur en raison du fait que vous ne nous les avez pas fournis dans une forme transférable ou négociable, alors, vous nous autorisez à emprunter des titres, des marchandises ou d'autres biens nécessaires pour la livraison. Vous consentez à être tenu responsable de toute perte qui nous est ainsi occasionnée et de toute prime, tout dividende ou tous frais que nous devons payer à leur égard. Vous consentez à être tenu responsable de toute perte que nous subissons en raison de votre incapacité à nous fournir les titres, marchandises ou autres biens dans une forme transférable ou négociable.

16. Monnaie étrangère

Paragraphe 1 (Modifié) – Si vous effectuez une opération sur un titre libellé dans une monnaie autre que la monnaie du compte utilisé pour régler l'opération, il peut être nécessaire de procéder à une conversion de monnaie. Pour toute opération semblable et toute conversion de monnaie, nous agirons pour vous à titre de contrepartistes en convertissant la monnaie aux cours établis ou déterminés par nous ou par des parties qui nous sont liées. Nous pouvons, ainsi que les parties qui nous sont liées, gagner, en plus de la commission applicable à l'opération, un revenu calculé d'après l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs applicables à la monnaie et le taux auquel le cours est compensé soit à l'interne, avec un tiers relié, ou par le marché. La conversion de monnaie, le cas échéant, sera effectuée à la date de l'opération, à moins d'entente contraire.

17. Produits à revenu fixe

Paragraphe 1 (Modifié) – Pour toute opération sur des produits à revenu fixe, nous agirons à titre de contrepartistes. Nous, ainsi que les parties qui nous sont reliées, recevrons un revenu calculé, le cas échéant, en fonction des taux établis avec l'émetteur (qui peut être une partie qui nous est

reliée) ou en fonction de l'écart entre les cours vendeurs et acheteurs. Nous pouvons également imputer des commissions sur ces opérations.

19. Les communications avec les actionnaires – Vos droits en tant qu'actionnaire

Nouvelle section – Lorsque vous achetez des titres par l'entremise de TD Waterhouse, ceux-ci sont détenus pour vous sous forme électronique et ne sont pas inscrits à votre nom, bien que vous en soyez le propriétaire réel. Cette pratique vous permet d'effectuer et de conclure des opérations beaucoup plus rapidement. En tant que propriétaire réel de titres, vous pouvez choisir de recevoir des documents de sollicitation de procurations pour les assemblées des actionnaires auxquelles des affaires couvrantes doivent être traitées, des rapports annuels qui ne font partie des documents de sollicitation de procurations et d'autres renseignements liés aux activités de l'émetteur assujéti. Vous devez recevoir des documents inhabituels, tels que des documents « spéciaux » liés au droit de vote ou des propositions d'un actionnaire. Les propriétaires réels ne peuvent refuser de recevoir ces documents.

Les règlements en matière de valeurs mobilières permettent les émetteurs assujétis ou les autres personnes ou sociétés d'expédier des documents liés aux activités de l'émetteur assujéti directement aux propriétaires réels. Si vous acceptez de transmettre vos renseignements personnels, y compris votre nom, adresse, adresse de courrier électronique, le nombre d'actions que vous détenez dans votre compte TD Waterhouse et la langue de correspondance que vous préférez, l'émetteur ou une autre personne ou société pourra vous faire parvenir directement les documents et paiera tous les frais de livraison.

Si vous ne voulez pas transmettre ces renseignements, TD Waterhouse vous fera parvenir les documents pour le compte de l'émetteur ou de toute autre personne ou société, et vous pourrez être tenu de payer les frais de livraison. Pour plus de détails, veuillez consulter la Déclaration des taux et des frais.

TD Waterhouse vous encourage à profiter de vos droits en tant qu'actionnaire. Le choix vous revient. Vous pouvez modifier vos directives à tout moment en nous écrivant.

20. Notre engagement de protéger votre vie privée:

Nouvelle section – La protection de votre vie privée et de la confidentialité de vos renseignements personnels a toujours constitué un élément crucial de la façon dont nous exerçons nos activités. Notre politique de protection de la vie privée vise chacun de nos clients. Dans la présente convention,

L'expression « renseignements » s'entend de vos renseignements personnels qui vous concernent, en tant que personne identifiable.

Principes clés :

Nous expliquerons comment nous comptons utiliser vos renseignements avant ou pendant la collecte de ceux-ci.

Nous limiterons la collecte de vos renseignements qu'aux fins auxquelles ils ont été recueillis, et nous ne les utiliserons qu'à ces fins. Nous obtiendrons votre consentement si nous souhaitons utiliser vos renseignements pour toute autre raison et avant de recueillir des renseignements de tiers, tels que des agences d'évaluation du crédit. Nous protégerons vos renseignements en prenant les mesures de sécurité appropriées. Nous conserverons vos renseignements seulement au cours de la période nécessaire aux fins que nous aurons expliquées. Nous vous donnerons accès aux renseignements et nous ferons tous les efforts raisonnables pour qu'ils demeurent exacts et à jour. Nous vous expliquerons vos options quant au refus ou au retrait du consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de vos renseignements, et nous noterons et respecterons vos choix.* Nous étudierons vos préoccupations à l'égard de notre traitement de vos renseignements et y réagirons.

En ouvrant un compte chez TD Waterhouse, vous acceptez que :

1. Nous puissions obtenir des renseignements de vous, de votre utilisation de nos produits et services, ainsi que de tiers, y compris des agences d'évaluation du crédit, des prêteurs et d'autres références en matière de crédit. Nous pouvons vérifier vos renseignements auprès d'eux et obtenir des vérifications de crédit. Vous autorisez ces parties de nous divulguer vos renseignements. Nous exigeons votre numéro d'assurance sociale (« NAS ») afin de respecter les exigences en matière de déclaration de revenus et pour nous permettre de séparer vos renseignements de ceux des clients ayant des noms similaires.
2. Nous pouvons utiliser vos renseignements pour vous identifier et vous servir en tant que notre client, gérer nos activités et nos risques, ainsi que ceux des membres de notre groupe, fournir des services d'autres parties, telles que nos fournisseurs et mandataires (y compris des parties qui fournissent des services de transmission des renseignements, de traitement des données, d'analyse de comptes, d'opérations sur titres et d'autres services pour votre compte)** déterminer quels produits et services

vous conviennent le mieux et vous les offrir, répondre à des demandes valides de renseignements des autorités en matière de réglementation et des autres organismes d'autorégulation desquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, satisfaire aux exigences légales et en matière de réglementation applicables auxquelles nous sommes assujettis et nous permettre de vendre ou d'acheter une entité commerciale.

3. Nous pouvons divulguer vos renseignements à d'autres parties pour ces fins mentionnées, y compris à d'autres prêteurs et agences d'évaluation du crédit. Cette pratique permet de dresser votre historique de crédit et de soutenir le processus de crédit.

Pour obtenir plus de renseignements à propos de la politique de protection de la vie privée du Groupe Financier Banque TD, téléphonez au 1 866 567-8888.

* Vous pouvez choisir ou refuser de divulguer vos renseignements au Groupe Financier Banque TD, qui consiste en La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe, en cochant la case appropriée sur le formulaire de demande d'ouverture de compte TD Waterhouse ou en communiquant avec nous par écrit.

** Les fournisseurs de ces services peuvent être situés au Canada ou à l'extérieur du pays. Tous les tiers auxquels nous divulguons vos renseignements sont tenus, en vertu de leur contrat signé avec nous, de maintenir la confidentialité et la sécurité de vos renseignements et de ne pas utiliser ces derniers à des fins non autorisées ou contraires aux lois applicables.

21. Divers

Paragraphe 3 (Supprimé) – Le moment de l'ouverture du compte est considéré comme le premier usage que vous en faites.

CONVENTION DE COMPTE AVEC MARGE

3. Obligation de maintenir une marge

Paragraphe 1 (Modifié) – Vous maintiendrez des marges et paierez les soldes dus dans l'un de vos comptes, tel que nous pouvons l'exiger à l'occasion, à notre gré absolu. Dans le cas où vous ne respecteriez pas les appels de marge rapidement, nous pouvons, à notre seule discrétion et sans préavis :

- effectuer les démarches nécessaires pour protéger nos intérêts relativement aux opérations d'options d'achat et de vente effectuées à votre compte, y compris le droit d'acheter ou de vendre pour votre compte, et de risquer toutes les actions ou une partie de celles-ci représentées par les options effectuées par nous à votre compte;
- acheter pour votre compte et risquer les options d'achat ou de vente que nous jugerons nécessaires pour vous protéger entièrement.

CONVENTION DE NÉGOCIATION D'OPTIONS

2. Assujettissement

Dernière phrase (Modifiée) – Vous avez lu la Déclaration sur les risques liés aux contrats à terme et aux options et le Document d'information sur les options négociables sur un marché reconnu, selon le cas.

16. Réception du document d'information sur les risques

Paragraphe 1 (Modifié) – Vous confirmez avoir reçu la Déclaration sur les risques liés aux contrats à terme et aux options ou le Document d'information sur les options négociables sur un marché reconnu, selon le cas, qui ont été approuvés par les autorités en valeurs mobilières provinciales ou par d'autres autorités de réglementation responsables dans chaque territoire.

SERVICES DE COURTAGE ÉLECTRONIQUES TD WATERHOUSE CONVENTION DU CLIENT

18. h) Cessation

(Nouveau) – Nous pouvons, à notre seul gré, mettre fin à votre accès aux services sans préavis. Vous acceptez que nous ne soyons pas responsables envers vous d'une manière quelconque en ce qui a trait à la cessation des services.

CHANGEMENT D'ADRESSE

(Les anciennes pages 2, 14, 15 et 16 sont désormais numérotées 2, 21, 22 et 23.)

Groupe de soutien à la Clientèle TD Waterhouse
77, rue Bloor Ouest, 10^e étage
Toronto (Ontario) M4Y 2T1
Télé: 1 888 353-3361

Veillez communiquer avec votre représentant TD Waterhouse pour obtenir vos nouvelles Conventions de comptes et de services et Déclarations TD Waterhouse.



Courtage à escompte TD Waterhouse, Planification financière TD Waterhouse, Services institutionnels TD Waterhouse, Conseils de placement privés TD Waterhouse et Partenaire en services TD Waterhouse sont des divisions de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – Membre du FCPE.

* Marque de commerce de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. est un utilisateur autorisé.